



Référence à
rappeler

N° du contrat : 01285

Occupant : M DIDIERE JEAN-PAUL OU CHRISTINE

Adresse du
lieu desservi :

20 Avenue DE LA REPUBLIQUE
SALON DE COIFFURE
46130 BIARS-SUR-CERE

SGC DE SAINT CERE
4 PLACE BOURSEUL
46400 SAINT CERE

SIRET : 21460029800050

**Bureau ouvert du lundi au vendredi
de 8h à 12h30 et de 13h15 à 17h30
Fermé le JEUDI APRES-MIDI**

Tél : 05-65-39-74-33

Fax : 05-65-10-90-29

E-mail : mairiebiars@wanadoo.fr

1185-006127-0016-2



M DIDIERE JEAN-PAUL OU CHRISTINE
20 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
SALON DE COIFFURE
46130 BIARS-SUR-CERE

Facture réelle n° 2025 / 1869 du 27/10/2025

Eau

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

102 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00179 €

Abonnement

Autres taxes

Consommation

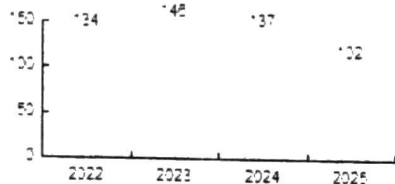
Montants

17,50

6,86

108,89

Historique de consommation



Total de la facture

133,25

Montant total à payer avant le 01/12/2025

133,25 €

spèces (dans la limite de
5) ou en carte bancaire,
du présent avis, auprès
buraliste ou partenaire
é (liste consultable sur le

impots.gouv.fr/portail/paie
proximité

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à renvoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

M DIDIERE JEAN PAUL OU CHRISTINE
20 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
SALON DE COIFFURE
46130 BIARS SUR CERE

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0460241330000000000000186925

ICS : FR36ZZ538779

Référence : 4 FC 25 0000000000001869 V 105 14

Montant : 133,25 €

Créancier : EAU DE BIARS SUR CERE

CENTRE D ENCAISSEMENT DES
FINANCES PUBLIQUES

TSA 73980

92894 NANTERRE CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

133110500252 DIDIERE JEAN PAUL

941133000175 922000000000000018690460244966706

13325



Point de consommation	N° série compteur	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
2594	36856	09/09/2025	5045			5147	102
Consommation							102
Consommation estimée déduite							-41
Consommation facturée (m3)							61

Détail de votre facture

	Tarif	Quantité	Prix unitaire	Montant TTC
Distribution de l'eau				
Forfait abonnement	2025		17,50000	
Consommation	2025	61 m3	1,30000	17,50
				79,30
Organismes publics				
Forfait participation raccordement Thezels-Lavaysse	2025		2,64000	2,64
Forfait renforcement Thezels-Lavaysse	2025		4,22000	4,22
Consommation eau potable (agence de l'eau)	2025	61 m3	0,32000	19,52
Performance des réseaux d'eau potable (agence de l'eau)	2025	61 m3	0,07000	4,27
Prélèvement sur la ressource eau (agence de l'eau)	2025	61 m3	0,09500	5,80
Total de votre facture				133,25
Montant total à payer				133,25

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS

Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (Art. L. 1617-5 du Code des Collectivités Territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant le Tribunal Judiciaire ou le Tribunal Administratif compétent selon la nature de la créance. Si vous souhaitez être assisté d'un avocat et si vous remplissez les conditions fixées par la Loi N° 91-647 du 10 Juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous devez en formuler la demande auprès du Tribunal de Grande Instance.

RENSEIGNEMENTS : si vous vous interrogez sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues, ou encore, si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous au service des eaux de la Commune de Biars sur Cère.

DIFFICULTES DE PAIEMENT : en cas de difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni de justificatifs de votre situation, au comptable du Trésor Public chargé du recouvrement :

Centre des Finances Publiques de Saint-Céré
4 Place Bourseul
46400 SAINT-CERE
Tél : 05.65.38.17.78

MOYENS DE PAIEMENT A VOTRE DISPOSITION

Par TIP SEPA : Datez et signez le TIP SEPA dans le cadre prévu à cet effet. Si la mention "JOIGNEZ UN RIB" figure sur le TIP SEPA, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agraffer et sans aucun autre document.

Par Chèque : à l'ordre du TRESOR PUBLIC, accompagné du volet TIP non signé et non agrafé, sans aucun autre document. Le tout est à envoyer à l'adresse mentionnée sur le TIP.

Par CARTE BANCAIRE : au guichet de la Trésorerie de Saint-Céré, muni de votre facture.

En NUMERAIRE : dans la limite de 300 euros ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>).

Par VIREMENT BANCAIRE : sur le compte du comptable chargé du recouvrement en indiquant les références de votre facture.
IBAN : FR64 3000 1002 46E4 6200 0000 073 BIC : BDFEFRPPCCT